

# Violence sexuelle



## Qu'est-ce que la violence sexuelle ou sexualisée ?

Lorsqu'une personne tente de forcer une autre à commettre un acte sexuel par la contrainte, la pression psychologique ou la violence physique, on parle de violence sexuelle. Quiconque commet des actes sexuels devant quelqu'un qui ne le veut pas, ou procède à des attouchements sexuels non désirés, commet également des violences sexuelles. Cela est aussi valable si les deux personnes sortent ensemble ou ont une relation amoureuse l'une avec l'autre.

On parle de violence sexualisée parce que ce n'est généralement pas la sexualité, mais la violence, le rapport de force et l'humiliation qui sont au premier plan. La violence sexuelle recouvre des actes très différents, par exemple :

- Les insultes à caractère sexuel ou des attouchements non désirés aux seins, ou sur les fesses (harcèlement sexuel, voir fiche 2)
- Montrer des images pornographiques à quelqu'un (pornographie, voir fiche 4)
- Envoyer ou poster sur Internet des photos nues de quelqu'un à son insu
- Embrasser ou caresser quelqu'un contre sa volonté (contrainte)
- Abuser sexuellement d'une personne qui ne peut pas se défendre, par exemple parce qu'elle est sous forte influence de l'alcool ou de la drogue (avilissement)
- Les rapports sexuels oraux, anaux ou sexuels forcés (contrainte et viol)

Toutes ces formes de violence sexuelle sont punissables (voir fiche 5). Selon le type et la gravité de la violence, les auteurs sont passibles d'une amende ou d'une peine d'emprisonnement pouvant aller jusqu'à 10 ans. En outre, les actes sexuels avec des enfants de moins de 16 ans sont interdits, qu'il y ait ou non violence. Les rapports sexuels entre adolescents sont autorisés si la différence d'âge ne dépasse pas 3 ans. Les jeunes de 10 à 16 ans peuvent également être punis pour des actes de violence sexuelle ou des actes sexuels impliquant des enfants.

## Dans quelle mesure les jeunes sont-ils victimes de violence et de la part de qui ?

Selon l'étude Optimus de 2011 (Averdijk et al. 2011), parmi les élèves de neuvième année interrogés, 21 % des filles et 8 % des garçons avaient, au moins une fois, déjà été forcés à commettre des actes sexuels ou avaient subi un attouchement dans un endroit intime contre leur volonté (violence sexuelle avec contact physique). La violence sexuelle sans contact physique était encore plus fréquente. Près de 30 % des jeunes interrogés (40 % des filles et 20 % des garçons) avaient été blessés par un langage offensant, ont dû regarder du matériel pornographique ou ont été contraints à avoir des relations sexuelles devant une caméra.

La majorité des auteurs étaient également des jeunes. Dans plus de 40 % des cas, il s'agissait du partenaire actuel ou d'un ancien partenaire. Les auteurs sont pour la plupart des hommes. Les filles sont presque exclusivement maltraitées par les garçons et les hommes, les garçons plus fréquemment par les filles ou les femmes, mais dans environ un tiers des cas également par les hommes. Les jeunes qui ont recours à la violence sexuelle ont souvent recours à d'autres formes de violence et ont souvent été maltraités lorsqu'ils étaient enfants. Les auteurs de ces actes sont issus de toutes les classes sociales.



Dans le cadre de l'enquête auprès des jeunes de Zurich (Ribeaud 2015), les élèves de neuvième et onzième année ont été interrogés pour la première fois en 2014 sur la violence dans les relations amoureuses. 16 à 19 % des filles et un bon 7 % des garçons qui avaient déjà eu des relations amoureuses ont déclaré avoir été victimes de violence sexuelle de la part de leur partenaire. Ils et elles avaient été poussés à envoyer des photos de nus ou des photos d'eux-mêmes (8-11% des filles et 2-4% des garçons) ou à accomplir ou subir des actes sexuels contre leur volonté (4-7% des filles et 1-2,5% des garçons).

## Quelles conséquences pour les victimes?

Les jeunes qui subissent des violences sexuelles réagissent de manière très différente. La plupart veulent oublier ce qui s'est passé au plus vite, mais ce n'est pas toujours possible. Certains entrent dans un retrait, ne maintiennent plus de contacts, ne s'intéressent plus à la sexualité, perdent confiance en eux, font des cauchemars, deviennent anxieux, en colère ou déprimés. Au contraire, d'autres deviennent actifs, manifestent un intérêt excessif pour les questions sexuelles, s'engagent dans des relations sexuelles sans distinction et adoptent des comportements qui mettent en danger leur santé (alcool, drogues, automutilation, troubles de l'alimentation, rapports sexuels non protégés, etc.). Les performances scolaires se détériorent souvent aussi parce que les jeunes concernés ne peuvent plus se concentrer ou se désintéresser de l'enseignement. Enfin, des études montrent que les filles qui ont subi des violences sexuelles ont quatre fois plus de chances d'être à nouveau victimes de violences sexuelles une fois adultes.

---

Ribeaud Denis (2015). Entwicklung von Gewalterfahrungen Jugendlicher im Kanton Zürich 1999–2014. Forschungsbericht. Zürich: Professur für Soziologie, ETH Zürich. <https://doi.org/10.3929/ethz-a-010446276>

Averdijk Margit, Müller-Johnson Katrin, Eisner Manuel (2011). Sexual victimization of children and adolescents in Switzerland. Final Report for the UBS Optimus Foundation. <http://bit.ly/2hJxWP2>